

TRANSPARENCE DES POLITIQUES RELATIVES AUX RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET INTÉGRATION (ART.3-4-5-6 SFDR)

Le risque en matière de durabilité comprend tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que Horae Technology intègre dans sa politique d'investissement les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises, l'analyse et la construction du portefeuille ne sont pas assorties d'objectifs et de contraintes spécifiques quant au risque de durabilité des portefeuilles.

Les sources de données ESG utilisées pour évaluer et surveiller les risques de durabilité sont principalement les informations publiques des entreprises, l'engagement direct avec les entreprises, la presse financière ainsi que les fournisseurs externes tels que Bloomberg.

Les limites à la réalisation de ces objectifs en matière de risques de durabilité et de critères ESG incluent les incohérences potentielles entre les stratégies ESG des entreprises et la précision, l'exhaustivité et la disponibilité des sources de données ESG.

Conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "SFDR"), Horae Technology, qui n'emploie pas plus de 500 salariés, n'est pas tenu de publier et tenir à jour sur son site Internet une déclaration sur ses politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

INTÉGRATION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

L'approche ESG de Horae Technology est appliquée de façon systématique dans son processus d'investissement par la prise en compte d'un système de notation développé en interne par la société. Ce « scoring » est effectué en amont de toute allocation de portefeuille par les gérants. De facto tous les gérants respectent les engagements ESG de la société de gestion et son approche par les risques ESG.

Chaque collaborateur est également incité le cas échéant à faire part de ses solutions d'améliorations de la prise en compte des critères ESG et de tout nouveau projet ESG auprès de la Direction Générale de l'entreprise.

La session d'évaluation des salariés inclura des objectifs individuels et collectifs, des éléments qualitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés. Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées comme pour les autres critères en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs. Le périmètre d'application concernera l'ensemble des salariés de Horae Technology.